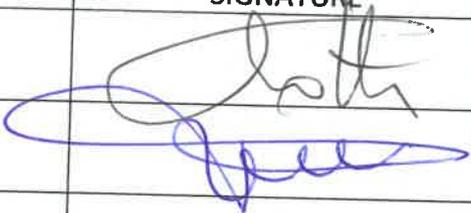


**FEUILLES D'EMARGEMENT  
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 05 MARS 2025**

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE**

ARGENTEUIL		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Georges MOTHRON	Titulaire	
Xavier PERICAT	Titulaire	
Ouissam MECHRIA	Suppléant	
Jean-François PLOTEAU	Suppléant	

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

BEZONS		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Nessrine MENHAOUARA	Titulaire	
Pascal BEYRIA	Titulaire	
Sandès BELTAIEF	Suppléant	
Kévin CUVILLIER	Suppléant	

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS**

CORMEILLES EN PARISIS		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
Gilbert AH-YU	Titulaire	
Dominique MEANCE	Titulaire	
Arnaud LARMURIER	Suppléant	
Michel JAY	Suppléant	

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS**

LA FRETTE SUR SEINE		
NOM	QUALITE	SIGNATURE
André BOURDON	Titulaire	
Nathalie JOLLY	Titulaire	
Christian TETARD	Suppléant	
Carole BERGER JACOB	Suppléant	

**AUTRES PARTICIPANTS**

NOM	QUALITE	SIGNATURE
Claude FEO	Comptable public	

**SYNDICAT AZUR**

NOM	QUALITE	SIGNATURE
Véronique LAVOINE	Directrice Générale des Services	
Nathalie COGYE	Directrice de l'administration générale et des finances	
Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines	



**ORDRE DU JOUR**

**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 05 MARS 2025 A 15H**

<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>Pour Délibération</b>	<b>Pour Information</b>	<b>Intervenant</b>
1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 14 février 2025	<b>X</b>		M. AH-YU
2. ROB – Rapport d’Orientations Budgétaires 2025	<b>X</b>		M. AH-YU
3. Convention de partenariat pour le soutien de l’association l’ARGENTRI	<b>X</b>		M. AH-YU
4. Point infos		<b>X</b>	

La séance est ouverte par Gilbert AH-YU, Président du Syndicat, à 15h08.

### 1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 14 février 2025

*Le président informe les membres du Comité syndical qu'une version modifiée du compte-rendu du comité syndical du 14 février est remis sur table, suite à une erreur matérielle.*

**Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Comité syndical du 14 février 2025 [annexe 1](#).**

### 2. ROB – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

*Le président informe les membres du Comité syndical qu'une version modifiée du ROB est remis sur table suite à des petites modifications effectuées depuis l'envoi du document, qui ne remettent pas en cause les orientations budgétaires.*

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe prévoit la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat.

Il doit contenir les éléments de contexte financier de la collectivité, les orientations budgétaires à venir concernant la section de fonctionnement, la section d'investissement, l'évolution de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel.

Ce rapport est joint en [annexe 2](#) du présent document

*Monsieur AH-YU présente le contenu du rapport des orientations budgétaires 2025 aux membres du comité Syndical.*

**Le Comité syndical de prend acte, à l'unanimité, de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2025 et approuve le rapport ci-annexé.**

### 3. Convention de partenariat pour le soutien de l'association l'ARGENTRI

L'association l'ArgenTri, créée en août 2020 a ouvert une recyclerie à Argenteuil début janvier 2021.

Les recycleries, structures de l'économie sociale et solidaire, ont pour objectif de donner une seconde vie aux objets (collecter, trier, réparer, réemployer / réutiliser) dans le but de les redistribuer à bas coût et ainsi, œuvrer à la protection de l'environnement. Les objets qui ne trouvent pas de seconde vie, sont redirigés vers les bonnes filières de recyclage.

À cela s'ajoute un objectif d'éducation à l'environnement et de promotion de comportements écocitoyens, elles ont également un objectif de développement des solidarités, par la revente

des biens réemployés à bas coût, l'insertion des personnes, la création de communautés d'entraide et d'activités citoyennes.

L'ArgenTri, située sur le territoire d'Argenteuil, a pour missions :

- La collecte d'objets et encombrants.
- Le tri, la valorisation, le détournement d'objets.
- La vente à prix solidaire dans le magasin ou dans une filière de recyclage.
- La sensibilisation et les actions d'éducation envers la population pour faire évoluer les pratiques.
- La création d'emplois.

Depuis sa création, le syndicat AZUR soutient le projet présenté par l'association l'ArgenTri, il a attribué une subvention de 5 000 € en 2023 et renouvelé ce soutien en 2024 pour le même montant.

Dans le cadre du développement de son activité, elle a sollicité le syndicat Azur, la ville d'Argenteuil et l'EPT Boucle Nord de Seine pour obtenir des financements plus importants et notamment pour un soutien à l'emploi nécessaire à la continuité du projet.

Les actions mises en œuvre par l'association l'ArgenTri complètent les actions de préventions inscrites au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du Syndicat AZUR.

Elles s'inscrivent également dans la politique publique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Boucle Nord de Seine dont l'axe n°4 « Consommer de façon responsable et locale » prévoit 2 actions en lien avec le développement des structures de réemploi :

- Accélérer les efforts de réduction des déchets à la source,
- Développer le réemploi dans le cadre d'une stratégie d'économie circulaire à l'échelle intercommunale

Au cours de deux années pleines d'activités, l'ArgenTri affiche les principaux résultats suivants :

- Une évolution des ventes en 2023 de 40 % par rapport à l'année 2022,
- En 2023, la ressourcerie a collecté 15,2 tonnes d'objets,
- Le chiffre d'affaires des ateliers proposés par l'association couvrait leurs frais de fonctionnement en 2023.

Avec les moyens suivants :

- 1 salarié à hauteur de 20 heures par semaine sur le dernier trimestre 2023,
- 60 bénévoles,
- 2 créneaux d'ouverture de 3 heures par semaine.

Bien que non consolidés à date, les résultats 2024 suivent la même courbe de progression que les deux années précédentes.

Une évolution des ventes de 30 % et une augmentation de 60 % du chiffre d'affaires des ateliers proposés par l'association sont attendus pour le bilan 2024.

L'association a pu se doter d'un second salarié sur l'année 2024. Ce deuxième emploi a permis de disposer d'un temps salarié à hauteur de 55 heures par semaine au second semestre 2024.

Pour mémoire, le bilan d'activités de l'année 2023 de l'association présente un taux de valorisation des produits collectés de 95,3% dont 67,6 % d'objets vendus et, en plus de l'activité de collecte/vente, la mise en place de plusieurs actions de sensibilisation lors d'évènements locaux (forum zéro déchet, forum des associations à Argenteuil, animation commerciale en centre-ville, ...) à destination des habitants.

Au regard de ces résultats d'activité, les collectivités sollicitées par les demandes de financement se sont entendues pour mettre en place une convention de partenariat ([annexe 3](#)) pour accentuer le soutien au projet de l'association.

Le projet de convention présenté en annexe 3 prévoit d'accorder un soutien financier à hauteur de 180 000 euros sur 3 ans répartis à parts égales entre les 3 financeurs à hauteur de 20 000 euros par an.

La contribution du Syndicat AZUR s'élèvera donc à un total de 60 000 euros sur 3 ans (2025, 2026 et 2027).

Ce soutien financier complémentaire devra permettre :

- L'ouverture de la boutique sur un créneau supplémentaire,
- La pérennisation des emplois actuels de l'association,
- L'accès à de nouveaux partenariats et de nouvelles sources de financements auprès des acteurs locaux et régionaux,
- L'intensification des actions de sensibilisation, telle que le développement des ateliers de réparation menés par l'association.

La convention définit les modalités administratives et financières du partenariat entre l'association, le syndicat Azur, la ville d'Argenteuil et l'EPT Boucle nord de Seine, elle a pour objectif de fixer les droits et obligations de chacune des parties contractantes. Elle est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature.

**Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat pour le soutien au projet de l'association l'ARGENTRI, accorde une subvention du Syndicat Azur de 60 000 euros sur 3 ans (2025, 2026 et 2027) et autorise le Président à signer ladite convention.**

#### 4. Point infos

##### Traitement :

Proposition faite sur le choix du nom de la future société dédiée pour l'exploitation du CVE :

- UVENAZUR
- VALORAZUR
- NOVAZUR

La recherche INPI a été faite sur ces noms qui sont disponibles.

*Les élus se sont prononcés, sur le nom de la futur société dédiée : NOVAZUR.*

**Administration générale - Marchés :**

Relevé des décisions prises en 2024 :

N°	Objet
2024/01	Avenant N° 2 au Marché n° 21 06 04 002 lot n°1 Traitement des emballages recyclables, papiers et journaux-magazines, des déchets encombrants, gravats, gravats/plâtres, plâtres et des déchets végétaux Lot n°1 : tri-conditionnement des emballages recyclables papiers et journaux magazines
2024/02	Désignant maître Ingrid Van Elsmande, avocate, en vue de représenter le Syndicat Azur
2024/03	Fin de DSP - Protocole d'accord SUEZ
2024/04	Avenant n° au marché d'exploitation de la déchetterie 23 01 15 001 - révision de prix
2024/05	Pour la signature des contrats de reprise du verre issus du tri des collectes sélectives des ménages du Syndicat AZUR
2024/06	Avenant n°1 contrat d'assurance flotte automobile avec la SMACL marché 21 06 28 003 lot 2

**Marchés publics :**

- **Le marché de carburant** (marché n° 24 08 09 003) a été attribué à l'entreprise WEX EUROPE SERVICES lors de la CAO qui s'est tenue le 17 octobre 2024. Le marché a démarré le 17 février, il est prévu pour une durée de 4 ans maximum (renouvelable chaque année)
- **Le marché pour la fourniture de titres restaurant** est publié, les offres sont réceptionnées le 25 février 2025, le marché actuel se termine le 8/04/2025.

**Evènements :**

Week-end compost : 29 et 30 mars 2025 Barbecue des agents : 27 juin 2025

Signature de l'acte notarié transférant la propriété de la parcelle de la plateforme mâchefer au Syndicat Azur : 30 juin 2025

Village zéro déchet : 4 octobre 2025

La séance a pris fin à 16h07.

**RAPPEL DES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL**  
**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 05 MARS 2025 À 15h00**

<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>DELIBERATION</b>
Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 14 février 2025	<b>Approuvée à l'unanimité</b>
<b>Délibération 2025/03</b> – ROB – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025	<b>Approuvée à l'unanimité</b>
<b>Délibération 2025/04</b> – Convention de partenariat pour le soutien de l'association l'ARGENTRI	<b>Approuvée à l'unanimité</b>

Le Président du Syndicat,  
Monsieur Gilbert AH-YU

